

RÈGLEMENT DU CONCOURS POUR L'ÉLECTION "ÊTES-VOUS UN FONCTIONNAIRE WOW ?"

Table des matières

ARTICLE 1: LOCALISATION DES ÉLECTIONS	3
ARTICLE 2: DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS ET RENDEZ-VOUS.....	4

Article 1: localisation des élections

"Ben jij de WOW ambtenaar/êtes-vous un fonctionnaire, WOW" ' est organisé par Metro, Mass Transit Media, Galerie Ravenstein 4 à 1000 Bruxelles, en collaboration avec Selor, Avenue Bischoffsheim 15 à 1000 Bruxelles et Samsung.

Le concours se déroule du 04/10/2012 au 19/11/2012. A partir de la date de remise du titre, le gagnant sera le représentant officiel du titre (ceci, jusqu'à l'organisation des prochaines élections).

L'élection de "Ben jij de WOW ambtenaar/êtes-vous fonctionnaire, WOW": parmi les fonctionnaires inscrits et faisant suite à une double procédure de sélection, 10 fonctionnaires seront sélectionnés comme finalistes. Ensuite, une session de vote sera organisée et ce, pendant une période déterminée, afin de voter pour les finalistes. A la fin des élections, 1 fonctionnaire sera sélectionné comme "WOW ambtenaar/fonctionnaire, WOW" (cette personne peut être francophone ou néerlandophone). Cette personne sera alors le représentant du titre.

Article 2: déroulement des élections

Les fonctionnaires peuvent s'inscrire à partir du 4 octobre jusqu'au 14 octobre inclus sur la plateforme de Metro, www.metrojobs.be. Pour cela, le fonctionnaire rempli ses coordonnées ainsi que la raison de sa motivation à devenir fonctionnaire WOW.

Dans la semaine du 15 octobre, les fonctionnaires recevront par mail un lien les dirigeant vers un test du Selor. Ce test doit être complété en ligne. Les 25 meilleur (e)s fonctionnaires seront dirigés vers l'étape suivante. Afin de déterminer les meilleur (e)s fonctionnaires (qui répondent aux conditions de participation) les résultats du test sont déterminants. En cas d'ex aequo, le temps de participation au test sera le facteur déterminant (les fonctionnaires ayant répondu le plus rapidement seront retenus).

Les 25 meilleur (e)s fonctionnaires seront invités à se présenter devant le jury dans la semaine du 29 octobre. Ils devront faire une présentation de 15 minutes dans laquelle ils ou elles prouveront qu'ils sont le ou la meilleur(e) fonctionnaire, WOW. Cette demande figurera dans l'invitation. Le jury se basera sur la présentation mais également sur la motivation du fonctionnaire faite lors de l'inscription au concours. Sur base des résultats du jury, 10 fonctionnaires seront choisis en tant que finalistes.

A dater du 5 novembre les votes destinés aux 10 finalistes seront ouverts. Les votes sont uniquement possible via la page Facebook du Selor (plus précisément via l'application prévue à cet effet). Les votes sont possible jusqu'au 18 novembre. Seul un vote est possible par profil Facebook. Les personnes qui votent peuvent également gagner un cadeau via Selor (Selor prévoit pour cela un règlement lié à l'application).

Le gagnant sera le finaliste qui aura obtenu le plus de votes à la fin de la période des votes (18 novembre). Le gagnant des élections sera connu le lundi 19 novembre.

Article 3 : Conditions et rendez-vous

Le règlement est d'application pour toute personne qui s'inscrit à l'élection de "Ben jij de WOW ambtenaar/êtes-vous fonctionnaire, WOW".

Les conditions de participation sont:

- Vous êtes fonctionnaire et travaillez pour une fonction publique pour laquelle Selor est compétent en tant que recruteur. Ces administrations sont fixées dans l'AR du 1994:
 - Administrations fédérales
 - le Service Public Fédéral (SPF) et le Ministère de la Défense
 - Les Ministères (SPP)
 - Les institutions scientifiques
 - Les institutions fédérales d'utilité publique
 - Les institutions publiques de la sécurité sociale
 - Communes
 - Régions
- Vous ne figurez pas sur une liste politique dans le cadre des élections locales du 14 octobre 2012
- Vous vous inscrivez en français ou en néerlandais.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement du concours. Les participants au concours qui acceptent le règlement du concours, autorise Metro, Selor et Samsung a utilisé leurs données pour les actions liées au concours.

Chaque finaliste devra signer, lors de l'élection des 10 finalistes par le jury, un accord avec Selor donnant droit à Selor de promouvoir ou de diffuser les données des finalistes.

Le règlement du concours s'applique à la période de l'élection ainsi qu'à la période pendant laquelle le gagnant portera le titre.

Termes et accords dérogatoires ne sont valables que si l'organisation confirme ces termes et accords par écrit.